



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Journée mondiale du don d'organes et de la greffe

UNE OCCASION POUR DIRE À NOS PROCHES OUI, JE VEUX DONNER

Montréal, le 17 octobre 2012 – En cette *Journée mondiale du don d'organes et de la greffe*, Transplant Québec tient à rappeler aux citoyens du Québec que quelque 400 personnes, chaque année, bénéficient d'une transplantation, grâce à la générosité des donneurs décédés et de leur famille ainsi qu'à une collaboration remarquable des équipes médicales dans les hôpitaux. Actuellement, 1250 personnes sont en attente d'une transplantation. Si vous désirez faire un don d'organes et de tissus à votre décès, faites connaître votre volonté à vos proches. Il est démontré que les familles qui connaissent la volonté de leur proche la respectent au moment du décès. En cette *Journée mondiale du don d'organes et de la greffe*, quelle belle occasion de dire **OUI, je veux donner**. Pour signifier son consentement, le site Signez don ! www.signezdon.gouv.qc.ca fournit toutes les informations pour inscrire son consentement au registre de la Régie de l'assurance maladie du Québec ou au registre de la Chambre des notaires du Québec.

Saviez-vous que :

- La probabilité pour un homme âgé de 40 à 50 ans d'avoir besoin d'une transplantation au cours de sa vie est sept fois plus grande que celle de devenir un donneur d'organes; chez la femme, dans le même groupe d'âge, la probabilité est quatre fois plus grande que celle de devenir donneuse;
- Les receveurs comme les donneurs sont âgés de quelques jours à 88 ans; il n'y a pas d'exclusion au don d'organes en raison de l'âge;
- Les donneurs d'organes sont rares : environ 1 % des décès survenant à l'hôpital correspondent aux critères légaux et médicaux du don d'organes;

Même si vous avez signifié votre consentement au don d'organes et de tissus, l'équipe médicale fera tout ce qui est possible pour vous sauver la vie. Les médecins responsables d'une personne nécessitant des soins ont comme principale préoccupation de la soigner. Les spécialistes de la transplantation n'interviennent pas avant que les tentatives pour sauver la vie des patients aient échoué, que le diagnostic de décès ait été posé et que le consentement au don d'organes et de tissus ait été confirmé.

À propos de Transplant Québec

Avec pour finalité de sauver des vies ou d'améliorer l'état de santé des personnes qui ont besoin d'une transplantation, Transplant Québec, sur mandat du ministre de la Santé et des Services sociaux, coordonne le processus de don d'organes, assure l'équité d'attribution des organes, soutient l'amélioration des pratiques cliniques par la concertation et la mobilisation des partenaires et fait la promotion du don d'organes dans la société. Ainsi, Transplant Québec contribue activement à ce que le plus grand nombre possible de Québécois et de Québécoises en attente d'un organe puissent bénéficier d'une transplantation.

-30-

Source et renseignements :

Brigitte Junius

Transplant Québec

514 286-1414, poste 216 / 514 349-0752